

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1077

12 avril 2016

### SOMMAIRE

2PM Life Brokerage S.A. ....	51675	N.P.F. S.à r.l. ....	51654
Accelero Capital Investments Holding S.à r.l. .....	51658	PHOTOLIBERAL s.à r.l. ....	51668
Alizeos Invest S.A. ....	51651	Prelude Immeubles S.A. ....	51660
Allianz European Pension Investments ....	51654	Privatisierung Real Estate S.à r.l. ....	51652
AlphaServices S.à r.l. ....	51654	Qarlbo Associates S.A. ....	51653
ArcelorMittal ....	51656	ridy S.à r.l. ....	51657
Armour Luxembourg S.à r.l. ....	51656	Strategie Pro Rendite SICAV-FIS ....	51653
Arrow Financial Consulting Luxembourg ...	51656	Swisscanto (LU) ....	51650
Bexley Holding S.à r.l. ....	51660	Swisscanto (Lu) Equity Fund ....	51650
Blackstone Investments Holding S.A. ....	51653	Swisscanto (Lu) Money Market Fund ....	51650
CDS Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	51696	Swisscanto (Lu) Portfolio Fund ....	51650
Chronos Strategies S.A. ....	51659	Swisscanto (LU) SmartCore ....	51650
Conceptlux S.à r.l. ....	51666	Titan 2 S.A. ....	51658
Ernst & Young Business Advisory Services ..	51677	Togna S.A. ....	51655
Ernst & Young Services S.A. ....	51663	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. .....	51660
Ernst & Young Tax Advisory Services ....	51670	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. .....	51673
Esch Co S.A. ....	51659	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. .....	51675
Gebelux ....	51690	UBS (Lux) Equity Sicav ....	51651
Imperial & Cambridge Investments S.à r.l. ...	51652	UIP Fund ....	51655
International Numismatic S.à r.l. ....	51653	Unicity VIII Huddersfield S.à r.l. ....	51654
JSS Private FCP ....	51652	Unipatent Holding S.A. ....	51655
JSS Special Investments FCP (SIF) ....	51652	Yalys S.A. ....	51655
Latragna Brands S.à r.l. ....	51679	Zifan Europe Investment S.A. ....	51650
LRI Invest S.A. ....	51651	Zureta S.A. ....	51656
Marney Lectro S.à r.l. ....	51657		
Nexyard S.à r.l. ....	51658		

**Swisscanto (Lu) Equity Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das abgeänderte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016089164/7.  
(160057342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Swisscanto (Lu) Money Market Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das abgeänderte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016089165/7.  
(160057343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Swisscanto (Lu) Portfolio Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das abgeänderte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016089166/7.  
(160057344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Swisscanto (LU) SmartCore, Fonds Commun de Placement.**

Das abgeänderte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016089167/7.  
(160057345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Swisscanto (LU), Fonds Commun de Placement.**

Das abgeänderte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016089168/7.  
(160057346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Zifan Europe Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 187.138.

*Assemblée générale extraordinaire du 01/07/2015*

L'an deux mille quinze, le premier juillet  
A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

I. Le siège de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse Rue du Dix Octobre, 66, L-7243 Bereldange  
Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le deuxième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Dimitri HUBIN / Véronique SARTORI.

Référence de publication: 2016060132/19.

(160019887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

—  
**Mitteilung an die Aktionäre des Subfonds**

**UBS (Lux) Equity SICAV - Energy Transformation (USD)**

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft möchte Sie davon in Kenntnis setzen, dass er gemäss den Bestimmungen der Satzung und des Verkaufsprospekts der Gesellschaft die Auflösung des Subfonds UBS (Lux) Equity SICAV - Energy Transformation (USD) (der "Subfonds") mit Wirkung zum 26. April 2016 (das "Datum des Inkrafttretens") beschlossen hat.

Die Auflösung wird erforderlich, da der Wert des Nettovermögens des Subfonds auf einen Wert gefallen ist, angesichts dessen eine wirtschaftlich effiziente Verwaltung nicht länger gewährleistet werden kann.

Seit dem 17. März 2016 nach cut-off Zeit werden keine Neuzeichnungen von Aktien des Subfonds mehr angenommen, und ab dem 25. April 2016 nach cut-off Zeit werden keine Rücknahmen oder Umtauschvorgänge von Aktien des Subfonds mehr ausgeführt.

Ab sofort ist für den Subfonds eine Abweichung von dessen Anlagepolitik zulässig. Insbesondere kann, unter Einhaltung der Diversifikationsvorschriften, ein beträchtlicher Teil seines Vermögens in liquiden Mitteln investiert werden.

Alle erwarteten Liquidationskosten werden dem Subfonds per heute belastet, um eine gerechte und gleiche Behandlung der Aktionäre zu gewährleisten.

Aktionäre, die am Datum des Inkrafttretens Aktien des Subfonds halten, erhalten den ihnen zustehenden Anteil am Liquidationserlös nach Abschluss der Auflösung des Subfonds gemäss den luxemburgischen Gesetzen und Bestimmungen. Falls erforderlich kann die Rückzahlung des Liquidationserlöses in mehreren Raten erfolgen. Etwaige Restbeträge aus dem Liquidationserlös, die von den Aktionären bei Abschluss der Liquidation nicht eingefordert wurden, werden bei der öffentlichen Hinterlegungsstelle (Caisse de Consignation) zu Gunsten der Berechtigten hinterlegt.

Wir möchten Sie darauf hinweisen, dass Ihre Beteiligung an Investmentfonds der Besteuerung unterliegen kann. Bitte wenden Sie sich an Ihren Steuerberater, sofern Sie aufgrund dieser Auflösung steuerliche Fragen haben.

Luxemburg, 12. April 2016

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft

Référence de publication: 2016090501/755/29.

---

**Alizeos Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 154.996.

—  
Par la présente, nous vous informons de la démission de Monsieur Denis Bour, Commissaire au compte, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2016.

ALIZEOS INVEST S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016061452/13.

(160022558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**LRI Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.101.

—  
Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 5. April 2016.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2016088520/12.

(160056713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

---

### **JSS Private FCP, Fonds Commun de Placement.**

The coordinated version of the management regulations of common fund JSS Private FCP (formerly Sarasin Private FCP) has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Das koordinierte Fassung des Verwaltungsreglements des Anlagefonds JSS Private FCP (formerly Sarasin Private FCP) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. April 2016.

J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2016089540/13.

(160058001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

### **JSS Special Investments FCP (SIF), Fonds Commun de Placement.**

The coordinated version of the management regulations of the specialized investment fund JSS Special Investments FCP (SIF) (formerly Sarasin Special Investments FCP (SIF)) has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Das koordinierte Fassung des Verwaltungsreglements des spezialisierten Investmentfonds JSS Special Investments FCP (SIF) (vormals Sarasin Special Investments FCP (SIF)) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. April 2016.

J. Safra Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2016089541/15.

(160058002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

### **Privatisierung Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.420.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075487/9.

(160040093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

### **Imperial & Cambridge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 166.256.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal des associés tenu en date du 21 décembre 2015 que:

Les associés ont pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Luc HILGER de son poste de gérant.

- de nommer la société RED LION INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier, inscrite au Registre des Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B149.112, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Leonard Engelbertus DE WAAL, né le 21/10/1947 à S'Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016061037/17.

(160022336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Strategie Pro Rendite SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 176.619.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Diese Hinweismitteilung ersetzt die Hinweismitteilung vom 2. März 2016 mit der Referenz L160037440*

Die einzige Aktionärin der Strategie Pro Rendite SICAV-FIS („Gesellschaft“) hat in der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, welche am 29. Oktober 2015 um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach stattgefunden hat, den Abschluss der Liquidation genehmigt.

Der Liquidationserlös beträgt: EUR 803,33

Die Bücher und Schriftstücke der Gesellschaft sind ab dem 29. Oktober 2015 hinterlegt worden und werden für einen Zeitraum von 5 Jahren am früheren Gesellschaftssitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Die Liquidationserlöse sind an die Aktionäre der Gesellschaft verteilt worden, sodass eine Übertragung zur Caisse de Consignation nicht erforderlich war. Das Liquidationsverfahren ist mithin abgeschlossen.

*Der Liquidator*

Référence de publication: 2016087998/18.

(160055903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2016.

---

**Qarlbo Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 67.935.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 2 février 2016*

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2016061797/16.

(160022848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**Blackstone Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 184.353.

—  
Par la présent la soussignée, E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c., a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 04 février 2016.

E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.

Référence de publication: 2016061997/11.

(160023176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**International Numismatic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1947 Luxembourg, 15, rue Joseph Leydenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 170.945.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075323/9.

(160040170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

---

**Unicity VIII Huddersfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.803.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 27 janvier 2016, que 15 000 parts sociales ordinaires détenues dans la Société par Titanium UK Holdco 1 Limited, ayant son siège social au Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 09955278 ont été transférées comme suit:

15 000 parts sociales ordinaires à OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue du Fossé L-15363 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B155.923.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016061366/15.

(160021626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.986.

Herr Dr Kai Wallbaum hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz European Pension Investments SICAV (die „Gesellschaft“) mit Ablauf des 31. Januar 2016 niedergelegt.

Mit Beginn des 1. Februar 2016 wird Herr Sven Schäfer mit Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, 60323 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2017 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Senningerberg.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors GmbH, Niederlassung Luxemburg

Biehl / Eis

Référence de publication: 2016061421/16.

(160022883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

---

**AlphaServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6477 Echternach, 38, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 166.610.

*Entschluss der Geschäftsführung vom 1. Januar 2016*

Der Sitz der Firma wird mit sofortiger Wirksamkeit an folgende Adresse verlegt:

- 38, rue des Remparts L-6477 Echternach.

Echternach, ne varietur, den 1. Januar 2016.

Herr Jürgen DEBUS.

Référence de publication: 2016061933/11.

(160023250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

---

**N.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.403.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour N.P.F. S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016074863/12.

(160039346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

---

**UIP Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 166.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016..

Maître Léonie GRETHEN

*Notaire*

Référence de publication: 2016059222/12.

(160019398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Unipatent Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 23.391.

*Procès-verbal du liquidateur du 31.12.2015*

Maître Arsène KRONSHAGEN en sa qualité de liquidateur émet le procès-verbal suivant:

*Résolution unique*

Maître Arsène KRONSHAGEN prend acte de la démission du Dr Johan QUENDLER de ses fonctions de liquidateur et ce avec effet au 31.12.2015.

Maître Arsène KRONSHAGEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016059223/14.

(160019081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Togna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 115.016.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 29 janvier 2016 que:

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Maître PHONG Daniel en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059210/15.

(160019662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

**Yalys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 96.810.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 janvier 2016.*

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammédia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

*Pour la société*

YALYS S.A.

Référence de publication: 2016060130/13.

(160020055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**ArcelorMittal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 février 2016.  
Référence de publication: 2016059340/10.  
(160021360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**Armour Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 135.275.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 janvier 2016*

En date du 28 janvier 2016 l'associé unique de la Société a décidé d'accepter les démissions de Monsieur Jean Roger Lemaire et de Monsieur Teunis Akkerman de leur mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Depuis le 28 janvier 2016 Monsieur Jakub Jasica est gérant unique de la Société.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Armour Luxembourg S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016059344/16.

(160020728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**Arrow Financial Consulting Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 181.383.

**FERMETURE DE LA SUCCURSALE**

*Extrait des décisions d'une décision des associés du 03 Décembre 2015*

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le jeudi 3 décembre 2015*

L'assemblée générale décide la fermeture définitive de la succursale ARROW FINANCIAL CONSULTING Luxembourg immatriculée sous le numéro B181 383, à L-8399 Windhof, 11 rue de l'Industrie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Les représentants légaux*

Référence de publication: 2016059345/14.

(160020511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**Zureta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 114.942.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016060134/14.

(160020738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.



**ridy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 152.996.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2016*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 27 janvier 2016 que:

a) Monsieur Bruno ROMERO BRANCO, salarié, demeurant actuellement à 20, rue J.B. Kremer L-7790 Bissen, cède par la présente trente (30) parts sociales qu'il détient dans la Société à LEKBIBA Mekki, salarié, né le 10 juillet 1977 à Oulad said El Oued (Maroc), demeurant à 17b, rue Carnot F-54400 Longwy, et

b) Monsieur Nuno José ANTUNES MARTINS DE LIMA, salarié, demeurant actuellement à 2, rue du Travail L-2625 Luxembourg, cède par la présente trente (30) parts sociales qu'il détient dans la Société à LEKBIBA Mekki, salarié, né le 10 juillet 1977 à Oulad said El Oued (Maroc), demeurant à 17b, rue Carnot F-54400 Longwy, et

c) Monsieur Armandino CORREIA ESTEVAM, gérant de société, demeurant actuellement à 10a, rue Jean Steichen, L-5868 Alzingen, cède par la présente dix (10) parts sociales qu'il détient dans la Société LEKBIBA Mekki, salarié, né le 10 juillet 1977 à Oulad said El Oued (Maroc), demeurant à 17b, rue Carnot F-54400 Longwy, et

d) Les associés révoquent Monsieur Nuno José ANTUNES MARTINS DE LIMA de sa fonction de gérant administratif.

e) Les associés nomme LEKBIBA Mekki, salarié, demeurant actuellement à 17b, rue Carnot F-54400 Longwy, gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances et pour tout montant par la signature conjointe de deux gérant dont impérativement celle du gérant technique.

L'assemblée générale extraordinaire étant terminée le nouveau associé contresigne ce document ensemble avec les anciens associés fait en quatre (4) exemplaires qui sera enregistré dès que possible.

Bruno ROMERO BRANCO / Armandino CORREIA ESTEVAM /  
Nuno José ANTUNES MARTINS DE LIMA / LEKBIBA Mekki.

Référence de publication: 2016060151/27.

(160021524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

**Marney Lectro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.204.815,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.082.

EXTRAIT

Il convient de noter que depuis le 22 décembre 2015, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
QE Participações Ltda. Rua das Açucenas n° 206 Sao Paulo - Brésil . . . . .	5.711.247
Companhia Brasileira de Distribuição Avenida Brigadeiro Luis Antonio, 3142 Sao Paulo - Brésil . . . . .	117.426.736
Via Varejo S.A. Rua Joao Pessoa, 83 Sao Caetano do Sul - Brésil . . . . .	96.978.568
Camberra Participações Ltda. Rua Gomes de Carvalho, No. 1609 Sao Paulo - Brésil . . . . .	364.949
Total . . . . .	220.481.500

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061120/27.

(160021731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

**Nexyard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 176.638.

*Résolution écrite de l'actionnaire unique de la Société en date du 27 Janvier 2016*

*Première résolution*

L'Associé Unique reconnaît et accepte la démission des personnes suivantes comme gérant de classe B de la Société avec effet au 31/12/2015 (inclus):

- Olivier Hamou, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et,
- Véronique Marty, demeurant professionnellement au 19 rue de Bitbourg L-1 273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 01/01/2016 pour une durée illimitée:

- Jérôme Draca, demeurant professionnellement au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et,
- Gregory Centurione, demeurant professionnellement au 89A rue Pafebruch L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Nexyard S.à r.l.

Guillaume Poitrinal d'Hauterives / Jérôme Draca

*Gérant de classe A / Gérant de classe B*

Référence de publication: 2016061159/27.

(16002227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Accelero Capital Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.306.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> février 2016*

1. Monsieur Khaled Bishara a démissionné de son mandat de gérant de Catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
2. Monsieur Karim Beshara, administrateur de sociétés, né le 30 juillet 1974 au Caire (Egypte), demeurant professionnellement au 124 El Nile Street Dokki, Gizeh (Egypte), a été nommé comme gérant de Catégorie A pour une durée indéterminée, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Accelero Capital Investments Holdings S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016060153/17.

(160020979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Titan 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 83.613.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016060072/10.

(160020703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---

**Esch Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.660.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 15 décembre 2015 au siège social*

L'Assemblée prend acte de, et accepte la démission présentée en date de ce jour par Monsieur Denis Callonego de sa fonction d'Administrateur., il est décidé de nommer Madame Danièle Dieschburg, née le 29 mars 1955 à Luxembourg et résidant 8, rue des Romains, L-4974 Dippach Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Martin Rutledge demeurant professionnellement 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au poste d'Administrateur délégué à la gestion journalière de ma société avec pouvoir individuel d'engager la société.

L'Assemblée accepte la démission de la société International Corporate Services (Luxembourg) Sàrl de son poste de commissaire aux comptes. L'assemblée accepte la nomination de la société Company Consultant Sàrl inscrite au registre sous le numéro B 176990 et ayant son siège social 44, rue Jean Marx, L-8250 Mamer au poste de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Danièle Dieschburg demeurant 8, rue des Romains, L-4974 Dippach
- Madame Audrey Petrini demeurant professionnellement 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Monsieur Martin Rutledge demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg  
Administrateur Délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Martin Rutledge demeurant professionnellement 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est:

- Company Consultant Sàrl, 44, rue Jean Marx, L-8250 Mamer.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2016060959/31.

(160022354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

---

**Chronos Strategies S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.047.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 15 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

- \* Madame Marketa Stranska;
- \* Monsieur Fabrice Rota; et
- \* Madame Maud Meyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

*Pour la Société*

Marketa Stranska

*Administrateur*

Référence de publication: 2016060261/23.

(160020954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

---

**Prelude Immeubles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 95.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016056956/14.

(160016284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

**Bexley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 138.290.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée Bexley Holding S.à r.l., dont le siège social à L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen a été dénoncé en date du 18 février 2011, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 138.290.

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2016059440/14.

(160020306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.210.

**Mitteilung an die Anteilhaber von UBS (Lux) Emerging Economies Fund - Latin American Bonds (USD) und die Aktionäre von UBS (Lux) Bond SICAV - Emerging Economies Local Currency Bond (USD) (gemeinsam als die "Aktionäre" bezeichnet)**

Die Verwaltungsgesellschaft des UBS (Lux) Emerging Economies Fund, einem "Fonds Commun de Placement (FCP)", und der UBS (Lux) Bond SICAV, einer "Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)", möchte Sie von der Entscheidung in Kenntnis setzen, den Subfonds UBS (Lux) Emerging Economies Fund - Latin American Bonds (USD) (der "übertragende Subfonds") mit Wirkung zum 18. Mai 2016 (das "Datum des Inkrafttretens") mit dem Subfonds UBS (Lux) Bond SICAV - Emerging Economies Local Currency Bond (USD) (der "übernehmende Subfonds") (beide gemeinsam als die "Subfonds" bezeichnet) zu verschmelzen (die "Verschmelzung").

Da das Nettovermögen des übertragenden Subfonds auf ein Niveau gefallen ist, auf dem eine wirtschaftlich vertretbare Verwaltung des übertragenden Subfonds nicht mehr möglich ist, und aufgrund der Tatsache, dass beide Subfonds von demselben Portfoliomanager verwaltet werden, ist es nach Ansicht des Verwaltungsrats der Verwaltungsgesellschaft des übertragenden Subfonds und des Verwaltungsrats des übernehmenden Subfonds im besten Interesse der Aktionäre, den übertragenden Subfonds gemäss Artikel 12.2 des Verwaltungsreglements des UBS (Lux) Emerging Economies Fund bzw. gemäss Artikel 25.2 der Satzung der UBS (Lux) Bond SICAV mit dem übernehmendem Subfonds zu verschmelzen.

Zum Datum des Inkrafttretens werden mit den Anteilen des übertragenden Subfonds, die mit dem übernehmenden Subfonds verschmolzen werden, in jeder Hinsicht die gleichen Rechte verbunden sein wie mit den vom übernehmenden Subfonds ausgegebenen Aktien.

Die Verschmelzung wird auf der Grundlage des Nettoinventarwerts je Anteil zum 17. Mai 2016 (der "Stichtag") erfolgen. Im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung werden die Vermögenswerte und Verbindlichkeiten des übertragenden Subfonds dem übernehmenden Subfonds zugerechnet. Die Zahl der dadurch auszugebenden neuen Aktien wird am Datum des Inkrafttretens auf Basis des Umtauschverhältnisses entsprechend dem Nettoinventarwert je Anteil des übertragenden Subfonds am Stichtag im Vergleich zu entweder (i) dem Erstaussgabepreis der entsprechenden übernehmenden Aktienklasse des übernehmenden Subfonds - sofern diese Aktienklasse vor dem Stichtag noch nicht ausgegeben wurde - oder (ii) dem

Nettoinventarwert je Aktie der übernehmenden Aktienklasse des übernehmenden Subfonds am Stichtag berechnet. Die Verschmelzung bringt für die Aktionäre folgende Änderungen mit sich:

	<b>UBS (Lux) Emerging Economies Fund - UBS (Lux) Bond SICAV - Emerging Latin American Bonds (USD)</b>	<b>Economies Local Currency Bond (USD)</b>
Übertragende Anteil-/Aktienklassen	P-acc (ISIN: LU0055660533) Q-acc (ISIN: LU0426900741) I-A1-acc (ISIN: LU0426890769)	P-acc (ISIN: LU0775387714) Q-acc (nicht aktiviert) I-A1-acc (nicht aktiviert)
Maximale Gebühr p. a.	P-acc: 1,80 % Q-acc: 0,98 % I-A1-acc: 0,72 %	P-acc: 1,50 % Q-acc: 0,80 % I-A1-acc: 0,63 %
Referenzwährung des Subfonds	USD	USD
Laufende Gebühren (gemäss den wesentlichen Anlegerinformationen, "KII")	P-acc: 1,85 % Q-acc: 1,03 % I-A1-acc: 0,73 %	P-acc: 1,55 % Q-acc: 0,85 % I-A1-acc: 0,68 %
Risiko- und Ertragsprofil ("SRRI") gemäss KII	5	5

Der Subfonds investiert im Rahmen der allgemeinen Anlagepolitik mindestens zwei Drittel seines Vermögens in Obligationen, Notes oder ähnlichen fest- oder variabelverzinslichen Wertpapieren, Wandelobligationen, Wandelnotes, Optionsanleihen und auf akzessorischer Basis in Optionsscheinen auf Anleihen, ausgegeben oder garantiert von lateinamerikanischen Schuldner oder Schuldner, welche den überwiegenden Anteil ihrer wirtschaftlichen Aktivität in Lateinamerika ausüben oder welche Instrumente ausgeben, die eine Kreditexposition bezüglich Lateinamerika beinhalten.

Gemäss der im Verkaufsprospekt beschriebenen allgemeinen Anlagepolitik legt der Subfonds zumindest 2/3 seiner Vermögenswerte in Schuldtiteln und Forderungen an, die von internationalen und supranationalen Organisationen, öffentlich-rechtlichen Körperschaften so- wie von privat- und gemischtwirtschaftlichen Emittenten, die ihren Sitz in Schwellenländern haben oder den überwiegen- den Teil ihrer wirtschaftlichen Tätigkeit in Schwellenländern ausüben, ausgegeben werden. Mittels derivativen Instrumenten kann die Zusammensetzung des Anlageportfolios im Hinblick auf das Zinssatz-, Währungs- und Kreditrisiko den Wirtschafts- und Finanzmarktzyklen entsprechend angepasst werden.

Als "Emerging Markets" gelten alle Märkte, die im International Finance Corporation Composite Index und/oder im MSCI Emerging Markets Index enthalten sind, sowie andere Länder, die auf einer vergleichbaren Stufe ihrer wirtschaftlichen Entwicklung stehen oder in denen neue Kapitalmärkte konstituiert werden.

Die Emerging Markets befinden sich in einem frühen Stadium ihrer Entwicklung und sind mit einem erhöhten Risiko von Enteignungen, Verstaatlichungen und sozialer, politischer und ökonomischer Unsicherheit behaftet. Die mit Investitionen in Emerging Markets verbundenen Risiken sind im Abschnitt "Risiko- hinweise" beschrieben. Aus den erwähnten Gründen richtet sich dieser Subfonds insbesondere an den risikobewussten Investor.

Nach Abzug der flüssigen Mittel legt der Subfonds höchstens 25 % des Vermögens in Wandel-, Umtausch- und Op-

Anlagepolitik

tionsanleihen sowie "Convertible Debentures" an. Ausserdem darf der Subfonds nach Abzug der flüssigen Mittel höchstens 10 % seines Vermögens in Beteiligungspapiere, Beteiligungsrechte und Optionsscheine sowie durch Ausübung von Wandel- und Bezugsrechten oder Optionen erworbene Aktien, andere Kapitalanteile und Genussscheine und aus dem separaten Verkauf von Ex-Anleihen verbleibende Optionsscheine und mit diesen Optionsscheinen bezogene Beteiligungspapiere investieren. Die durch Ausübung oder Bezug erworbenen Beteiligungspapiere sind spätestens 12 Monate nach Erwerb zu veräussern. Der Subfonds kann seine Anlagen auch indirekt durch strukturierte Produkte (z. B. Zertifikate, ABS, MBS, Credit Linked Notes) tätigen. Die Anlagen über strukturierte Produkte dürfen 20 % des Nettovermögens des Subfonds nicht übersteigen. Der Subfonds wird keine strukturierten Produkte kaufen, deren Emittent in den USA ansässig ist. Die Referenzwährung des Subfonds ist der USD. Anlagen werden jedoch in derjenigen Währung getätigt, die sich am besten für eine gute Wertentwicklung eignen können. Der Aufbau von Positionen in der Währung aufstrebender Länder ist ein zentraler Teil der Anlagestrategie. Die Partizipation an der Wertentwicklung der Währungen aufstrebender Länder erfolgt direkt durch Erwerb von Wertpapieren, die in diesen Währungen denominiert sind, indirekt mit Hilfe des Einsatzes derivativer Instrumente oder über eine Kombination beider Methoden. Zur Erreichung des Anlageziels kann der Subfonds derivate Instrumente einsetzen, die an der Börse oder ausserbörslich (OTC) gehandelt werden, insbesondere Futures, Swapkontrakte (einschliesslich IRS/NDIRS, TRS, CDS, Index-CDS und NDS), Forwards/Non-Deliverable Forwards, Optionen, Total-Return-Anleihen, sowie Obligationen mit eingebetteten Derivaten, z. B. Wandelanleihen. Ausserdem darf der Subfonds Geldmarktinstrumente, liquide Fonds und andere geeignete, gesetzlich zulässige Anlageinstrumente innerhalb des gesetzlich zulässigen Rahmens kaufen oder verkaufen. Diese Anlageinstrumente können also zu Absicherungszwecken und zur Beteiligung an der erwarteten Marktentwicklung genutzt werden. Der Subfonds kann des Weiteren die im Abschnitt "Besondere Techniken und

		Instrumente, die Wertpapiere und Geldmarktinstrumente zum Gegenstand haben" aufgeführte Instrumente und Techniken einsetzen, um das Anlageziel zu erreichen.
Methode zur Berechnung des Gesamtri-Commitment-Ansatz/sikos/erwartete Bandbreite des Hebels	k. A.	Relativer VaR-Ansatz/ 0 - 2
Cut-off-Zeitpunkt	15.00 Uhr MEZ an einem Geschäftstag	15.00 Uhr MEZ an einem Geschäftstag
Geschäftsjahr	1. Dezember bis 30. November	1. Juni bis 31. Mai

Da vor dem Datum des Inkrafttretens unter Umständen ein beträchtlicher Teil des Vermögens des übertragenden Subfonds verkauft und in liquide Mittel investiert wird, kann die Verschmelzung die Zusammensetzung des Portfolios des übertragenden Subfonds wesentlich beeinflussen. Etwaige Anpassungen des Portfolios werden vor dem Datum des Inkrafttretens vorgenommen. Wie jede andere Verschmelzung birgt auch die vorliegende Verschmelzung aufgrund der Neustrukturierung des Portfolios des übertragenden Subfonds ein potenzielles Risiko der Performanceverwässerung. Ausserdem bleiben die Merkmale des Subfonds wie die Handelshäufigkeit und die Referenzwährung des Subfonds unverändert. Die Risikokategorie des übernehmenden Subfonds entspricht dem Risiko- und Ertragsprofil ("SRRI") des übertragenden Subfonds. Die maximale pauschale Verwaltungsgebühr des übernehmenden Subfonds ist geringer als die maximale pauschale Verwaltungsgebühr des übertragenden Subfonds. Die laufenden Gebühren des übernehmenden Subfonds sind ebenfalls geringer als die laufenden Gebühren des übertragenden Subfonds. Die Rechts-, Beratungs- und Verwaltungskosten und -auslagen (mit Ausnahme eventueller Transaktionskosten für den übertragenden Subfonds) in Verbindung mit dieser Verschmelzung werden von der UBS AG getragen und haben weder Auswirkungen auf den übertragenden noch auf den übernehmenden Subfonds.

Für Aktionäre des übertragenden Subfonds und des übernehmenden Subfonds, die der Verschmelzung nicht zustimmen, ist die Rücknahme ihrer Anteile/Aktien kostenlos bis zum Cut-off-Zeitpunkt um 15.00 Uhr MEZ am 12. Mai 2016 möglich. Der übertragende Subfonds wird anschliessend für Rücknahmen geschlossen. Ab sofort ist für den übertragenden Subfonds eine Abweichung von dessen Anlagepolitik zulässig, soweit dies für die Anpassung des zugehörigen Portfolios an die Anlagepolitik des übernehmenden Subfonds erforderlich ist. Die Verschmelzung tritt am 18. Mai 2016 in Kraft und gilt als bindend für alle Aktionäre, die keine Rücknahme ihrer Anteile/Aktien beantragt haben.

Anteile des übertragenden Subfonds wurden bis zum 11. April 2016 (Cut-off-Zeitpunkt 15.00 Uhr MEZ) ausgegeben. Am Datum des Inkrafttretens der Verschmelzung werden die Anteilinhaber des übertragenden Subfonds, einem FCP, in das Aktionärsregister des übernehmenden Subfonds, einer SICAV, eingetragen und sind darüber hinaus in der Lage, ihre Rechte als Aktionäre des übernehmenden Subfonds auszuüben, so z. B. das Recht, an Hauptversammlungen teilzunehmen und auf diesen abzustimmen sowie den Rückkauf, die Rücknahme oder den Umtausch von Aktien des übernehmenden Subfonds zu beantragen.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxemburg, wurde mit der Erstellung eines Berichts beauftragt, in dem die in Artikel 71 Absatz 1 Buchstabe a bis c Alternative 1 des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das "Gesetz von 2010") vorgesehenen Bedingungen zum Zwecke dieser Verschmelzung überprüft werden. Ein Exemplar dieses Berichts wird den Aktionären rechtzeitig vor der Verschmelzung auf Anfrage kostenlos zur Verfügung gestellt. Ferner wird PricewaterhouseCoopers mit der Überprüfung des tatsächlichen Umtauschverhältnisses beauftragt, das am Tag der Berechnung des Umtauschverhältnisses festgelegt wird, so wie dies in Artikel 71 Absatz 1 Buchstabe c Alternative 2 des Gesetzes von 2010 vorgesehen ist. Ein Exemplar dieses Berichts wird den Aktionären auf Anfrage kostenlos zur Verfügung gestellt. Darüber hinaus wird den Anteilinhabern des übertragenden Subfonds nahegelegt, die KII für den übernehmenden Subfonds zu lesen, die online unter [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds) verfügbar sind. Aktionäre, die weiterführende Informationen wünschen, können sich an die Verwaltungsgesellschaft wenden. Darüber hinaus wird darauf hingewiesen, dass Anleger für ihre Beteiligungen an Investmentfonds möglicherweise steuerpflichtig sind. Bei steuerlichen Fragen im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung wenden Sie sich bitte an Ihren Steuerberater.

Luxemburg, den 12. April 2016

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2016090499/755/204.

**Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxemburg, 35E, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

L'an deux mille seize, le deux février,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ERNST & YOUNG SERVICES, une société anonyme, dont le siège social est situé au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.847 (la «Société»), constituée suivant acte reçu le 14 mai 1999, par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 568 du 23 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu le 22 juillet 2010, par Maître Henri Hellinckx, notaire susmentionné, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2217 du 19 octobre 2010.

L'assemblée fut présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Solange Wolter, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence. Laquelle liste, ainsi que les procurations, signées ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur ainsi que le notaire instrumentaire seront enregistrées avec le présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que mille (1000) actions, représentant 100% du capital de la Société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est apte à prendre valablement toutes décisions sur les points figurant à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux droits de convocation préalable;
2. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la société du 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Amendement consécutif de l'article 2 des statuts de la Société;
4. Amendement de l'article 15 des statuts de la Société;
5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de renoncer aux droits de convocation préalable de la présente assemblée; L'assemblée reconnaît être suffisamment informée de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoquée, de sorte qu'elle accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il a, de plus, été convenu que toute la documentation présentée à l'assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant pour pouvoir prendre minutieusement connaissance de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le siège social de la Société du 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'Article 15 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de décembre.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ERNST & YOUNG SERVICES, a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 69.847 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on May 14, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 568 of July 23, 1999, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary aforementioned, on July 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2217 of October 19, 2010.

The meeting was chaired by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list. Said list as well as the proxies signed *ne varietur* by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will be registered with the present deed.

II. It appeared from the attendance list that the one thousand (1,000) shares, representing 100% of the capital of the Company were present or duly represented at the present general meeting so that the meeting could validly decide on all the items on the agenda.

III. That the agenda of the meeting was the following:

1. Waiving of prior convening notice right;

2. Transfer, with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company;

4. Amendment of article 15 of the articles of association of the Company;

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

*First resolution*

The meeting resolved to waive its right to the prior convening notice to the current meeting; The meeting acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The meeting resolved to transfer, with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The meeting resolved to amend Article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise."

#### *Fourth resolution*

The meeting resolved to amend Article 15 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 15.** «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de décembre.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

There being no further business, the meeting was closed by the chairman.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-)

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3990. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088902/140.

(160057240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

### **Conceptlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8383 Koerich, 62, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 205.183.

#### STATUTS

L'an deux mil seize, le seize mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Tomislav SPANIC, électricien, né à Varazdin (Croatie), le 9 novembre 1979, demeurant à L-8383 Koerich, 62, rue Principale; et

Madame Ivana EL ASSADI, avocate, née à Karlovac (Croatie), le 25 mai 1979, demeurant à L-8383 Koerich, 62, rue Principale.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CONCEPTLUX S.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité, l'achat, la vente, l'installation et la réparation de tous appareils et matériels électriques, électroménagers et électroniques, tous travaux d'installations électriques ainsi que tous types de prestations de services, liées à cette activité.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de cession de parts sociales, les associés existants auront un droit de préemption pour l'acquisition des parts à céder.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

*Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

*Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

- M. Tomislav SPANIC, préqualifié: .....	50 parts sociales
- Mme Ivana EL ASSADI, préqualifiée: .....	50 parts sociales
TOTAL: .....	100 parts sociales

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil seize.

*Assemblée générale*

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8383 Koerich, 62, rue Principale.
- 2) La société sera gérée par deux gérants:

Est nommé gérant technique: Monsieur Tomislav SPANIC, électricien, né à Varazdin (Croatie), le 9 novembre 1979, demeurant à L-8383 Koerich, 62, rue Principale; et

Est nommée gérante administrative: Madame Ivana EL ASSADI, avocate, née à Karlovac (Croatie), le 25 mai 1979, demeurant à L-8383 Koerich, 62, rue Principale.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité, respectivement de leurs passeports.

Signé: T. Spanic, I. El Assadi, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9238. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR COPIE CONFORME

Capellen, le 25 mars 2016.

Référence de publication: 2016089353/112.

(160058323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**PHOTOLIBERAL s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 29, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 205.186.

—  
STATUTS

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Rémy SCHLEIMER, informaticien, né à Esch/Alzette le 26 juillet 1962, demeurant à L-8325 Capellen, 50, rue de la Gare, et

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PHOTOLIBERAL s.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune Parc Hosingen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de tous travaux de photographie, l'achat, la vente et la location des articles de la branche, la prestation de tous services liés à la photographie ou la reproduction de documents ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ou de nature à en favoriser la réalisation ou son développement.

La société pourra être active tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de cession de parts sociales, les associés existants auront un droit de préemption pour l'acquisition des parts à céder.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

*Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

*Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

- M. Rémy SCHLEIMER, préqualifié: .....	50 parts sociales
- M. Siamak NOORMOHAMMAD OGHLI, préqualifié: .....	50 parts sociales
TOTAL: .....	100 parts sociales

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil seize.

*Assemblée générale*

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-9806 Hosingen, 29, Haaptstrooss.
- 2) La société sera gérée par deux gérants:

*Gérant technique:*

Monsieur Siamak NOORMOHAMMAD OGHLI, photographe, né à Teheran, Iran, le 03 décembre 1969, demeurant à L-9651 Eschweiler, 51, Duerfstrooss.

*Gérant administratif:*

Monsieur Rémy SCHLEIMER, informaticien, né à Esch/Alzette le 26 juillet 1962, demeurant à L-8325 Capellen, 50, rue de la Gare,

- 3) La société sera engagée par la signature individuelle du gérant technique pour tout montant inférieur ou égal à € 5.000,- et par la signature conjointe des deux gérants pour tout montant supérieur.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: S. NOORMOHAMMAD OGHLI, R. SCHLEIMER, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10523. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR COPIE CONFORME

Capellen, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016089704/111.

(160058369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Ernst & Young Tax Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35E, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.073.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February,  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.019;

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party, aforementioned, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 88.073 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1339, of September 16, 2002, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, on July 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2387, of November 6, 2010.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Waiving of prior convening notice right;
2. Transfer, with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Subsequent amendment of Article 5, 1<sup>st</sup> paragraph of the articles of association of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior convening notice to the current meeting; The Sole Shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer, with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Third resolution*

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, the Sole Shareholder resolved to amend Article 5, 1<sup>st</sup> paragraph of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The Registered Office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le deux février,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, une société anonyme, dont le siège social est situé au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019;

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée auprès des autorités.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante, susmentionnée, est l'associé unique (l'«Associé Unique») d'ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.073 (la «Société»), constituée suivant acte reçu le 28 juin 2002 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1339 du 16 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2387 du 6 novembre 2010.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit préalable de convocation;
2. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société du 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Modification subséquente de l'Article 5, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la Société;
4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit à la convocation préalable à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il a été en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le siège social de la Société du 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Suite au transfert de siège social de la Société ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 5, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Siège Social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3989. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088891/115.

(160057237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---



**UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.210.

**Mitteilung an die Anteilhaber von UBS (Lux) Equity Fund - Great Britain (GBP) und die Aktionäre von UBS (Lux) Equity SICAV - Euro Countries Income (EUR) (gemeinsam als die "Aktionäre" bezeichnet)**

Die Verwaltungsgesellschaft des UBS (Lux) Equity Fund, einem "Fonds Commun de Placement (FCP)", und der UBS (Lux) Equity SICAV, einer "Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)", möchte Sie von der Entscheidung in Kenntnis setzen, den Subfonds UBS (Lux) Equity Fund - Great Britain (GBP) (der "übertragende Subfonds") mit Wirkung zum 25. Mai 2016 (das "Datum des Inkrafttretens") mit dem Subfonds UBS (Lux) Equity SICAV - Euro Countries Income (EUR) (der "übernehmende Subfonds") (beide gemeinsam als die "Subfonds" bezeichnet) zu verschmelzen (die "Verschmelzung").

Da das Nettovermögen des übertragenden Subfonds auf ein Niveau gefallen ist, auf dem eine wirtschaftlich vertretbare Verwaltung des Subfonds nicht mehr möglich ist, und aufgrund der Tatsache, dass beide Subfonds von demselben Portfoliomanager verwaltet werden, ist es nach Ansicht des Verwaltungsrats der Verwaltungsgesellschaft des übertragenden Subfonds und des Verwaltungsrats des übernehmenden Subfonds im besten Interesse der Aktionäre, den übertragenden Subfonds gemäss Artikel 12.2 des Verwaltungsreglements des UBS (Lux) Equity Fund bzw. gemäss Artikel 25.2 der Satzung der UBS (Lux) Equity SICAV mit dem übernehmendem Subfonds zu verschmelzen.

Zum Datum des Inkrafttretens werden mit den Anteilen des übertragenden Subfonds, die mit dem übernehmenden Subfonds verschmolzen werden, in jeder Hinsicht die gleichen Rechte verbunden sein wie mit den vom übernehmenden Subfonds ausgegebenen Aktien.

Die Verschmelzung erfolgt auf der Grundlage des Nettoinventarwerts je Anteil zum 24. Mai 2016 (der "Stichtag"). Im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung werden die Vermögenswerte und Verbindlichkeiten des übertragenden Subfonds dem übernehmenden Subfonds zugerechnet. Die Zahl der dadurch auszugebenden neuen Aktien wird am Datum des Inkrafttretens auf Basis des Umtauschverhältnisses entsprechend dem Nettoinventarwert je Anteil des übertragenden Subfonds am Referenzdatum im Vergleich zu entweder (i) dem Erstausgabepreis der entsprechenden übernehmenden Aktienklasse des übernehmenden Subfonds - sofern diese Aktienklasse vor dem Referenzdatum noch nicht ausgegeben wurde - oder (ii) dem Nettoinventarwert je Aktie der übernehmenden Aktienklasse des übernehmenden Subfonds am Referenzdatum berechnet. Die Verschmelzung bringt für die Aktionäre folgende Änderungen mit sich:

	<b>UBS (Lux) Equity Fund - Great Britain (GBP)</b>	<b>UBS (Lux) Equity SICAV - Euro Countries Income (EUR)</b>
Übertragende Anteil-/Aktienklassen	F-acc (ISIN: LU0403287187) I-X-acc (ISIN: LU0403288581) P-acc (ISIN: LU0098994139) Q-acc (ISIN: LU0403287344)	F-acc (nicht aktiviert) I-X-acc (nicht aktiviert) P-acc (ISIN: LU1121265208) Q-acc (ISIN: LU1240784071)
Maximale Gebühr p. a.	F-acc: 0,45 % I-X-acc: 0,00 % P-acc: 1,50 % Q-acc: 0,84 %	F-acc: 0,60 % I-X-acc: 0,00 % P-acc: 1,60 % Q-acc: 0,98 %
Referenzwährung des Subfonds	GBP	EUR
Laufende Gebühren (gemäss den wesentlichen Anlegerinformationen, "KII")	F-acc: 0,46 % I-X-acc: 0,01 % P-acc: 1,55 % Q-acc: 0,89 %	F-acc: 0,65 % I-X-acc: 0,01 % P-acc: 1,65 % Q-acc: 1,03 %
Risiko- und Ertragsprofil ("SRRI") gemäss KII	6	6
Anlagepolitik	Dieser Subfonds investiert hauptsächlich in Aktien und anderen Kapitalanteilen von Gesellschaften, die ihren Sitz in dem im Namen des jeweiligen Subfonds bezeichneten Land bzw. geographischen Raum haben, oder die den überwiegenden Anteil ihrer wirtschaftlichen Aktivität in dem im Namen des jeweiligen Subfonds bezeichneten Land bzw. geographischen Raum ausüben	Dieser Subfonds investiert sein Vermögen überwiegend in Aktien und anderen Kapitalanteilen von Unternehmen, die ihren Sitz oder den überwiegenden Teil ihrer wirtschaftlichen Aktivität im EWU-Raum haben. Länder der Europäischen Währungsunion (EWU) sind diejenigen, welche an der EWU teilnehmen und somit den Euro als Landeswährung führen. Das Ziel der Anlagestrategie des Subfonds ist es, einen überdurchschnitt-

lichen Aktienertag im Vergleich zum Ertrag des Aktienmarktes der Euro Länder zu erzielen. Der Aktienertag kann von Dividenden, Prämien von Call Optionen und aus anderen Quellen stammen.

Entsprechend kann der Subfonds derivative Finanzinstrumente gem. Ziffer 1.1 g) für Investmentzwecke einsetzen. Die ausschüttenden (-dist) Aktienklassen dieses Subfonds können sowohl Kapital als auch Erträge (z.B. von Dividenden) auszuschütten. Erträge und Kapital können in zwei separaten Coupons ausgeschüttet werden. Für Investoren in gewissen Ländern können auf ausgeschüttetem Kapital höhere Steuersätze anfallen als auf Kapitalgewinnen, welche bei der Veräußerung von Fondsanteilen realisiert werden. Gewisse Investoren mögen deshalb ein Investment in die reinvestierenden (-acc) statt in die ausschüttenden (-dist) Aktienklassen wählen. Investoren können auf Erträgen und Kapital aus reinvestierenden (-acc) Aktienklassen zu einem späteren Zeitpunkt besteuert werden als bei ausschüttenden (-dist) Aktienklassen. Anleger sollten diesbezüglich ihre eigene zertifizierte Steuerberatung einholen.

Methode zur Berechnung des Gesamttrisikos/erwartete Bandbreite des Hebels	Commitment-Ansatz/ k. A.	Relativer VaR-Ansatz/ 0 - 2
Cut-off-Zeitpunkt Geschäftsjahr	15.00 Uhr MEZ an einem Geschäftstag 1. Dezember bis 30. November	15.00 Uhr MEZ an einem Geschäftstag 1. Juni bis 31. Mai

Da vor dem Datum des Inkrafttretens unter Umständen ein beträchtlicher Teil des Vermögens des übertragenden Subfonds verkauft und in liquide Mittel investiert wird, kann die Verschmelzung die Zusammensetzung des Portfolios des übertragenden Subfonds wesentlich beeinflussen. Etwaige Anpassungen des Portfolios werden vor dem Datum des Inkrafttretens vorgenommen. Wie jede andere Verschmelzung birgt auch die vorliegende Verschmelzung aufgrund der Neustrukturierung des Portfolios des übertragenden Subfonds ein potenzielles Risiko der Performanceverwässerung. Ferner bleiben die Merkmale des Subfonds wie die Handelshäufigkeit und der Cut-off-Zeitpunkt unverändert. Die Referenzwährung ändert sich von GBP in EUR. Die Risikokategorie des übernehmenden Subfonds (6) entspricht dem Risiko- und Ertragsprofil ("SRRI") des übertragenden Subfonds (6). Die maximale pauschale Verwaltungsgebühr des übernehmenden Subfonds ist höher als die maximale pauschale Verwaltungsgebühr des übertragenden Subfonds oder gleich. Die laufenden Gebühren des übernehmenden Subfonds sind ebenfalls höher als die laufenden Gebühren des übertragenden Subfonds oder gleich. Die Rechts-, Beratungs- und Verwaltungskosten und -auslagen (mit Ausnahme eventueller Transaktionskosten für den übertragenden Subfonds) in Verbindung mit dieser Verschmelzung werden von der UBS AG getragen und haben weder Auswirkungen auf den übertragenden noch auf den übernehmenden Subfonds.

Für Aktionäre des übertragenden Subfonds und des übernehmenden Subfonds, die der Verschmelzung nicht zustimmen, ist die Rücknahme ihrer Aktien kostenlos bis zum Cut-off-Zeitpunkt um 15.00 Uhr MEZ am 18. Mai 2016 möglich. Der übertragende Subfonds wird anschliessend für Rücknahmen geschlossen. Ab sofort ist für den übertragenden Subfonds eine Abweichung von dessen Anlagepolitik zulässig, soweit dies für die Anpassung des zugehörigen Portfolios an die Anlagepolitik des übernehmenden Subfonds erforderlich ist. Die Verschmelzung tritt am 25. Mai 2016 in Kraft und gilt als bindend für alle Aktionäre, die keine Rücknahme ihrer Anteile/Aktien beantragt haben.

Anteile des übertragenden Subfonds wurden bis zum 11. April 2016 (Cut-off-Zeitpunkt 15.00 Uhr MEZ) ausgegeben. Am Datum des Inkrafttretens der Verschmelzung werden die Anteilhaber des übertragenden Subfonds, einem FCP, in das Aktionärsregister des übernehmenden Subfonds, einer SICAV, eingetragen und sind darüber hinaus in der Lage, ihre Rechte als Aktionäre des übernehmenden Subfonds auszuüben, so z. B. das Recht, an Hauptversammlungen teilzunehmen und auf diesen abzustimmen sowie den Rückkauf, die Rücknahme oder den Umtausch von Aktien des übernehmenden Subfonds zu beantragen.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, wurde mit der Erstellung eines Berichts beauftragt, in dem die in Artikel 71 Absatz 1 Buchstabe a bis c Alternative 1 des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das "Gesetz von 2010") vorgesehenen Bedingungen zum Zwecke dieser Verschmelzung überprüft werden. Ein Exemplar dieses Berichts wird den Aktionären rechtzeitig vor der Verschmelzung auf Anfrage kostenlos zur Verfügung gestellt. Ferner wird PricewaterhouseCoopers mit der Überprüfung des tatsächlichen Umtauschverhältnisses beauftragt, das am Tag der Berechnung des Umtauschverhältnisses festgelegt wird, so wie dies in Artikel 71 Absatz 1 Buchstabe c Alternative 2 des Gesetzes von 2010 vorgesehen ist. Ein Exemplar dieses Berichts wird den Aktionären auf Anfrage kostenlos zur Verfügung gestellt. Darüber hinaus wird den Anteilhabern des übertragenden Subfonds nahegelegt, die KII für den übernehmenden Subfonds zu lesen, die online unter [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds) verfügbar sind. Aktionäre, die weiterführende Informationen wünschen, können sich an die Verwaltungsgesellschaft wenden. Darüber hinaus wird darauf hingewiesen, dass Anleger für ihre Beteiligungen an Investmentfonds möglicherweise steuerpflichtig sind. Bei steuerlichen Fragen im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung wenden Sie sich bitte an Ihren Steuerberater.

Luxemburg, den 12. April 2016

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2016090498/755/141.

**2PM Life Brokerage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 659, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.989.

—  
EXTRAIT

Monsieur Jurgen WILLEMS, dirigeant de sociétés, né le 13 février 1970 à Terneuzen (NL), Administrateur dans la société a changé d'adresse du L-2215 LUXEMBOURG, 20, rue de Neuerburg au L-1161 LUXEMBOURG, 10, rue Chingiz T. Aitmatov

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016060136/14.

(160020295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

**UBS Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.210.

—  
**Mitteilung an die Anteilhaber von UBS (Lux) Equity Fund - Infrastructure (EUR) und  
die Aktionäre von UBS (Lux) Key Selection SICAV - Global Equities (USD)  
(gemeinsam als die "Aktionäre" bezeichnet)**

Die Verwaltungsgesellschaft des UBS (Lux) Equity Fund, einem "Fonds Commun de Placement (FCP)", und der UBS (Lux) Key Selection SICAV, einer "Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)", möchte Sie von der Entscheidung in Kenntnis setzen, den Subfonds UBS (Lux) Equity Fund - Infrastructure (EUR) (der "übertragende Subfonds") mit Wirkung zum 23. Mai 2016 (das "Datum des Inkrafttretens") mit dem Subfonds UBS (Lux) Key Selection SICAV - Global Equities (USD) (der "übernehmende Subfonds") (beide gemeinsam als die "Subfonds" bezeichnet) zu verschmelzen (die "Verschmelzung").

Da das Nettovermögen des übertragenden Subfonds auf ein Niveau gefallen ist, auf dem eine wirtschaftlich vertretbare Verwaltung des Subfonds nicht mehr möglich ist, ist es nach Ansicht des Verwaltungsrats der Verwaltungsgesellschaft des übertragenden Subfonds und des Verwaltungsrats des übernehmenden Subfonds im besten Interesse der Aktionäre, den übertragenden Subfonds gemäss Artikel 12.2 des Verwaltungsreglements des UBS (Lux) Equity Fund bzw. gemäss Artikel 25.2 der Satzung der UBS (Lux) Key Selection SICAV mit dem übernehmendem Subfonds zu verschmelzen.

Zum Datum des Inkrafttretens werden mit den Anteilen des übertragenden Subfonds, die mit dem übernehmenden Subfonds verschmolzen werden, in jeder Hinsicht die gleichen Rechte verbunden sein wie mit den vom übernehmenden Subfonds ausgegebenen Aktien.

Die Verschmelzung erfolgt auf der Grundlage des Nettoinventarwerts je Anteil zum 20. Mai 2016 (der "Stichtag"). Im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung werden die Vermögenswerte und Verbindlichkeiten des übertragenden Subfonds dem übernehmenden Subfonds zugerechnet. Die Zahl der dadurch auszugebenden neuen Aktien wird am Datum des Inkrafttretens auf Basis des Umtauschverhältnisses entsprechend dem Nettoinventarwert je Anteil des übertragenden Subfonds am Referenzdatum im Vergleich zu entweder (i) dem Erstausgabepreis der entsprechenden übernehmenden Aktienklasse des übernehmenden Subfonds - sofern diese Aktienklasse vor dem Referenzdatum noch nicht ausgegeben

wurde - oder (ii) dem Nettoinventarwert je Aktie der übernehmenden Aktienklasse des übernehmenden Subfonds am Referenzdatum berechnet. Die Verschmelzung bringt für die Aktionäre folgende Änderungen mit sich:

	<b>UBS (Lux) Equity Fund - Infrastructure (EUR)</b>	<b>UBS (Lux) Key Selection SICAV - Global Equities (USD)</b>
Übertragende Anteil-/Aktienklassen	P-acc (ISIN: LU0366711900) Q-acc (ISIN: LU0358044633) (USD) P-acc (ISIN: LU0334923918) (USD) I-A1-acc (ISIN: LU0403302085)	(EUR) P-acc (ISIN: LU0161942635) (EUR) Q-acc (ISIN: LU1240795606) P-acc (ISIN: LU0161942395) I-A1-acc (nicht aktiviert)
Maximale Gebühr p. a.	P-acc: 2,04 % Q-acc: 1,08 % (USD) P-acc: 2,04 % (USD) I-A1-acc: 0,78 %	(EUR) P-acc: 2,04 % (EUR) Q-acc: 1,02 % P-acc: 2,04 % I-A1-acc: 0,64 %
Referenzwährung des Subfonds	EUR	USD
Laufende Gebühren (gemäss den wesentlichen Anlegerinformationen, "KII")	P-acc: 2,09 % Q-acc: 1,13 % (USD) P-acc: 2,09 % (USD) I-A1-acc: 0,79 %	(EUR) P-acc: 2,09 % (EUR) Q-acc: 1,07 % P-acc: 2,09 % I-A1-acc: 0,65 %
Risiko- und Ertragsprofil ("SRRI") gemäss KII	5	6
Anlagepolitik	Der Subfonds investiert weltweit selektiv hauptsächlich in Aktien und anderen Kapitalanteilen von Unternehmen im Bereich Infrastruktur, wie Transport, Kommunikation, Versorgung und öffentlich-soziale Infrastruktur (z.B. Krankenhäuser, Schulen, Kindergärten etc.).	Dieser Subfonds investiert gemäß der im Verkaufsprospekt beschriebenen allgemeinen Anlagepolitik mindestens zwei Drittel seines Vermögens weltweit in Beteiligungspapiere und Beteiligungsrechte. Dabei kann der Subfonds bis zu 25% seines Vermögens in solchen Beteiligungspapieren und -rechten von Unternehmen investieren, die ihren Sitz in Emerging Markets haben oder den überwiegenden Teil ihrer wirtschaftlichen Tätigkeit in Emerging Markets ausüben. Anleger sollten beachten, dass das Anlageengagement des Subfonds auch Chinesische A-Aktien umfassen kann, die über Shanghai-Hong Kong Stock Connect gehandelt werden. Chinesische A-Aktien sind auf Renminbi lautende A-Aktien von auf dem chinesischen Festland ansässigen Unternehmen, die an chinesischen Börsen wie der Shanghai Stock Exchange und der Shenzhen Stock Exchange gehandelt werden. Nähere Informationen zu Investitionen Emerging Markets sind im gleichnamigen Abschnitt in diesem Verkaufsprospekt beschrieben. Anleger sollten zusätzlich zum zuvor genannten auch die Risiken im Zusammenhang mit Anlagen, die über Shanghai-Hong Kong Stock Connect gehandelt werden, lesen, kennen und berücksichtigen. Hinweise hierzu sind im Abschnitt "Allgemeine Risikohinweise" dargestellt.
Cut-off-Zeitpunkt Geschäftsjahr	15.00 Uhr MEZ an einem Geschäftstag 1. Dezember bis 30. November	15.00 Uhr MEZ an einem Geschäftstag 1. Oktober bis 30. September

Da vor dem Datum des Inkrafttretens unter Umständen ein beträchtlicher Teil des Vermögens des übertragenden Subfonds verkauft und in liquide Mittel investiert wird, kann die Verschmelzung die Zusammensetzung des Portfolios des übertragenden Subfonds wesentlich beeinflussen. Etwaige Anpassungen des Portfolios werden vor dem Datum des Inkrafttretens vorgenommen. Wie jede andere Verschmelzung birgt auch die vorliegende Verschmelzung aufgrund der

Neustrukturierung des Portfolios des übertragenden Subfonds ein potenzielles Risiko der Performanceverwässerung. Ferner bleiben die Merkmale des Subfonds wie die Handelshäufigkeit und der Cut-off-Zeitpunkt unverändert. Die Referenzwährung ändert sich von EUR in USD. Die Risikokategorie des übernehmenden Subfonds (6) ist höher als das Risiko- und Ertragsprofil ("SRRI") des übertragenden Subfonds (5). Die maximale pauschale Verwaltungsgebühr des übernehmenden Subfonds ist geringer als die maximale pauschale Verwaltungsgebühr des übertragenden Subfonds oder gleich. Die laufenden Gebühren des übernehmenden Subfonds sind ebenfalls geringer als die laufenden Gebühren des übertragenden Subfonds oder gleich. Die Rechts-, Beratungs- und Verwaltungskosten und -auslagen (mit Ausnahme eventueller Transaktionskosten für den übertragenden Subfonds) in Verbindung mit dieser Verschmelzung werden von der UBS AG getragen und haben weder Auswirkungen auf den übertragenden noch auf den übernehmenden Subfonds.

Für Aktionäre des übertragenden Subfonds und des übernehmenden Subfonds, die der Verschmelzung nicht zustimmen, ist die Rücknahme ihrer Aktien kostenlos bis zum Cut-off-Zeitpunkt um 15.00 Uhr MEZ am 17. Mai 2016 möglich. Der übertragende Subfonds wird anschliessend für Rücknahmen geschlossen. Ab sofort ist für den übertragenden Subfonds eine Abweichung von dessen Anlagepolitik zulässig, soweit dies für die Anpassung des zugehörigen Portfolios an die Anlagepolitik des übernehmenden Subfonds erforderlich ist. Die Verschmelzung tritt am 23. Mai 2016 in Kraft und gilt als bindend für alle Aktionäre, die keine Rücknahme ihrer Anteile/Aktien beantragt haben.

Anteile des übertragenden Subfonds wurden bis zum 11. April 2016 (Cut-off-Zeitpunkt 15.00 Uhr MEZ) ausgegeben. Am Datum des Inkrafttretens der Verschmelzung werden die Anteilhaber des übertragenden Subfonds, einem FCP, in das Aktionärsregister des übernehmenden Subfonds, einer SICAV, eingetragen und sind darüber hinaus in der Lage, ihre Rechte als Aktionäre des übernehmenden Subfonds auszuüben, so z. B. das Recht, an Hauptversammlungen teilzunehmen und auf diesen abzustimmen sowie den Rückkauf, die Rücknahme oder den Umtausch von Aktien des übernehmenden Subfonds zu beantragen.

Ernst & Young S.A., 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, wurde mit der Erstellung eines Berichts beauftragt, in dem die in Artikel 71 Absatz 1 Buchstabe a bis c Alternative 1 des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das "Gesetz von 2010") vorgesehenen Bedingungen zum Zwecke dieser Verschmelzung überprüft werden. Ein Exemplar dieses Berichts wird den Aktionären rechtzeitig vor der Verschmelzung auf Anfrage kostenlos zur Verfügung gestellt. Ferner wird Ernst & Young S.A. mit der Überprüfung des tatsächlichen Umtauschverhältnisses beauftragt, das am Tag der Berechnung des Umtauschverhältnisses festgelegt wird, so wie dies in Artikel 71 Absatz 1 Buchstabe c Alternative 2 des Gesetzes von 2010 vorgesehen ist. Ein Exemplar dieses Berichts wird den Aktionären auf Anfrage kostenlos zur Verfügung gestellt. Darüber hinaus wird den Anteilhabern des übertragenden Subfonds nahegelegt, die KII für den übernehmenden Subfonds zu lesen, die online unter [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds) verfügbar sind. Aktionäre, die weiterführende Informationen wünschen, können sich an die Verwaltungsgesellschaft wenden. Darüber hinaus wird darauf hingewiesen, dass Anleger für ihre Beteiligungen an Investmentfonds möglicherweise steuerpflichtig sind. Bei steuerlichen Fragen im Zusammenhang mit dieser Verschmelzung wenden Sie sich bitte an Ihren Steuerberater.

Luxemburg, den 12. April 2016

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2016090497/755/131.

**Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxemburg, 35E, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.074.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of February,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.019;

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party, aforementioned, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ERNST & YOUNG BUSINESS ADVISORY SERVICES, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 88.074 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph

Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1339, of September 16, 2002, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, on December 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1137, of May 6, 2014.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Waiving of prior convening notice right;
2. Transfer, with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Subsequent amendment of Article 5, 1<sup>st</sup> paragraph of the articles of association of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior convening notice to the current meeting; The Sole Shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer, with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2016, the registered office of the Company from 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

Pursuant to the above transfer of the Company's registered office, the Sole Shareholder resolved to amend Article 5, 1<sup>st</sup> paragraph of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“The Registered Office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le deux février,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, une société anonyme, dont le siège social est situé au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.019;

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée auprès des autorités.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante, susmentionnée, est l'associé unique (l'«Associé Unique») d'ERNST & YOUNG BUSINESS ADVISORY SERVICES, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L5365

Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.074 (la «Société»), constituée suivant acte reçu le 28 juin 2002 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1339 du 16 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1137 du 6 mai 2014.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit préalable de convocation;
2. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société du 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. Modification subséquente de l'Article 5, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la Société;
4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit à la convocation préalable à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il a été en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le siège social de la Société du 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg au 35E, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

Suite au transfert de siège social de la Société ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 5, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le Siège Social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3988. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016088890/117.

(160057233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

**Latragna Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 203.246.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Calogero LATRAGNA, an Italian citizen, born on 19<sup>th</sup> May 1961 in Lobbes (Belgium) and residing at 107, rue du Longfaux, B-7133 Buvrinnes, Belgium,

represented by Raphaël Eber, residing in L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Buvrinnes on 12 January 2016; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Latragna Brands S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Munsbach, municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

### **Chapter II. Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred fifty euro (EUR 150.-), all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.



When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice. Any such notice shall specify the agenda and the nature of the business to be transacted.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing by any means of communication allowing for the transmission of a written text.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Munsbach or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the fourth Friday of May at 3 p.m. CET.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the

transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the annual general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions. In addition, at any time, the general meeting of shareholders shall have the power to make any further distribution in the same manner as the annual general meeting of shareholders provided there are enough available funds.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders on the basis of interim accounts. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and payment*

The share capital of the Company has been subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, as follows:

Shares: .....	100 Shares
Total: .....	100 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated to approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

##### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

###### *First resolution*

The incorporating Sole Shareholder resolved to establish the registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

###### *Second resolution*

The incorporating Sole Shareholder resolved to set at two the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Calogero LATRAGNA, entrepreneur, born on 19<sup>th</sup> May 1961 in Lobbes, Belgium, with professional address at rue du Longfaux 107, B-7133 Buvrines, Belgique; and

- Raphaël EBER, manager, born on 16<sup>th</sup> February 1974 in Ixelles, Belgium, with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Munsbach by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinzisième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Calogero LATRAGNA, citoyen italien, né le 19 mai 1961 à Lobbes (Belgique) et résidant à 107 rue du Longfaux, B-7133 Buvrines, Belgique,

représentée par Raphaël Eber, demeurant à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, en vertu d'une procuration donnée à Buvrines le 12 janvier 2016; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Latragna Brands S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, municipalité de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la municipalité par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

### Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur au pair comptable. Le solde de ce compte prime d'émission

peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, ou sur convocation de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. Une telle convocation indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Une convocation écrite devra être transmise pour toutes les réunions du Conseil de Gérance à tous les Gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant de la date prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, dans lequel cas la nature de ces circonstances devra être énoncée dans la convocation de la réunion du Conseil Gérance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être renoncé à la convocation par consentement écrit énoncé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Munsbach ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les décisions du Conseil de Gérance seront enregistrées sous forme de procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec ces Articles ainsi qu'avec les dispositions applicables de la Loi.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le quatrième vendredi de Mai à 15 heures HEC.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la

Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la



Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. De plus, l'assemblée générale des associés a, à tout moment, le pouvoir d'effectuer des distributions supplémentaires de la même façon que lors de l'assemblée générale annuelle des associés sous réserve qu'il y ait suffisamment de fonds disponibles.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés sur base de comptes intérimaires. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit par l'Associé Unique, prénommé, comme suit:

Parts Sociales: .....	100 Parts Sociales
Total: .....	100 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement payées, de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) correspondant au capital social de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

### *Assemblée générale extraordinaire Première résolution*

L'Associé unique a décidé d'établir le siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième résolution*

L'Associé unique a décidé de fixer à deux le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Calogero LATRAGNA, entrepreneur, né le 19 mai 1961 à Lobbes (Belgique), avec adresse à rue du Longfaux 107, B-7133 Buvrines, Belgique; et
- Raphaël EBER, manager, né le 16 février 1974 à Ixelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. EBER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1494. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055237/555.

(160015001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Gebelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 78, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme GEBELUX, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 89 du 21 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, daté du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 17 du 7 janvier 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.107 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel ORY, demeurant à L-9753 Heinerscheid, 78, Hauptstrooss qui désigne comme secrétaire Monsieur Ben BROUSCHER, employé privé, demeurant professionnellement à Diekirch,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel ORY, demeurant à L- 9753 Heinerscheid, 78, Hauptstrooss.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les deux mille cent vingt-cinq (2.125) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss à l'adresse suivante: L-9753 Heinerscheid, 78, Hauptstrooss et modification de l'article 1 (deuxième paragraphe) des statuts de la Société;

2. Extension de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente de tous matériaux de construction dans le sens le plus large, l'importation, l'exportation, la représentation et le commerce de matériaux de construction, l'établissement d'études techniques, les transports nationaux et internationaux, les entreprises générales de bâtiments, le contrat de franchise, la négociation de contrats commerciaux, la publicité et le marketing, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Elle pourra réaliser son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle pourra établir, par décision unanime de l'assemblée, des agences, dépôts et succursales au Luxembourg et à l'étranger.

La société ne pourra négocier ou commercer en dehors du profit exclusif des actionnaires, sauf décision contraire de l'assemblée générale, statuant à l'unanimité.

La société ne pourra négocier ou commercer en dehors du profit exclusif des sociétés portant l'enseigne: GEDIMAT, sauf décision contraire de l'assemblée générale, statuant à l'unanimité.

La Société a également pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés et exercer un mandat de gérant, administrateur, commissaire.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société pourra emprunter ou accorder des crédits et avances aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique, de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de procéder à une extension de l'objet social.

#### 4. Divers

Les comparants, présents ou représentés, ont ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss à l'adresse suivante L-9753 Heinerscheid, 78, Hauptstrooss et de faire une modification subséquente de l'article 1 (deuxième alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (deuxième alinéa).** «Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.»

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une extension de l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** «La société a pour objet l'achat et la vente de tous matériaux de construction dans le sens le plus large, l'importation, l'exportation, la représentation et le commerce de matériaux de construction, l'établissement d'études techniques, les transports nationaux et internationaux, les entreprises générales de bâtiments, le contrat de franchise, la négociation de contrats commerciaux, la publicité et le marketing, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Elle pourra réaliser son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle pourra établir, par décision unanime de l'assemblée, des agences, dépôts et succursales au Luxembourg et à l'étranger.

La société ne pourra négocier ou commercer en dehors du profit exclusif des actionnaires, sauf décision contraire de l'assemblée générale, statuant à l'unanimité.

La société ne pourra négocier ou commercer en dehors du profit exclusif des sociétés portant l'enseigne: GEDIMAT, sauf décision contraire de l'assemblée générale, statuant à l'unanimité.

La Société a également pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés et exercer un mandat de gérant, administrateur, commissaire.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société pourra emprunter ou accorder des crédits et avances aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur, par une loi du 25 août 2006, permettant de prévoir l'existence d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société adopte la dénomination sociale suivante: «GEBELUX».

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Objet.** La société a pour objet l'achat et la vente de tous matériaux de construction dans le sens le plus large, l'importation, l'exportation, la représentation et le commerce de matériaux de construction, l'établissement d'études techniques, les transports nationaux et internationaux, les entreprises générales de bâtiments, le contrat de franchise, la négociation de contrats commerciaux, la publicité et le marketing, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières généralement quelconques, se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Elle pourra réaliser son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Elle pourra établir, par décision unanime de l'assemblée, des agences, dépôts et succursales au Luxembourg et à l'étranger.

La société ne pourra négocier ou commercer en dehors du profit exclusif des actionnaires, sauf décision contraire de l'assemblée générale, statuant à l'unanimité.

La société ne pourra négocier ou commercer en dehors du profit exclusif des sociétés portant l'enseigne: GEDIMAT, sauf décision contraire de l'assemblée générale, statuant à l'unanimité.

La Société a également pour objet, en tout endroit de l'Union Européenne et partout ailleurs dans le monde entier, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter et en général acquérir, détenir, exploiter et mettre en valeur tout type de propriété intellectuelle, participer à la constitution, au développement, à la gestion, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés et exercer un mandat de gérant, administrateur, commissaire.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, et la vente de biens immobiliers destinés ou appartenant à son propre patrimoine immobilier;

La Société pourra emprunter ou accorder des crédits et avances aux sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700,-), représenté par deux mille cent vingt-cinq (2.125) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Aucun actionnaire ne pourra céder, de gré à gré, des actions qu'il détient à un tiers, sans avoir mis les autres actionnaires en mesure d'exercer leur droit de préemption suivant modalité ci-après.

Le droit de préemption sera exercé au prorata des participations de chaque actionnaire, le droit de préemption non exercé par un actionnaire bénéficiera aux autres dans les mêmes proportions; les autres actionnaires concernés seront informés du désistement d'un actionnaire par le conseil d'administration, dès que celui-ci en aura eu connaissance.

L'actionnaire désireux de céder des titres devra notifier au conseil d'administration de la société par lettre recommandée, le nombre des actions qu'il est disposé à vendre, le prix et les conditions de cette cession ainsi que l'identité du cessionnaire présent.

Le prix ne pourra être supérieur à dix pour cent de la dernière valeur fixée chaque année par l'Assemblée Générale des actionnaires au moment de l'approbation des comptes annuels.

L'évaluation du titre sera portée à l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale convoquée en vue de l'approbation des comptes annuels.

Le conseil d'administration, dans les quinze jours de la réception de la lettre recommandée dont il est question à l'alinéa précédent, informera chacun des autres actionnaires de l'offre de cession, et ce également par lettre recommandée.

Les actionnaires disposeront d'un délai de trente jours pour notifier par lettre recommandée, au conseil d'administration, leur acceptation de l'offre.

L'acceptation devra être ferme et accompagnée du dépôt à titre de garantie d'une somme correspondante à vingt cinq pour cent du montant du prix à verser à un compte bloqué ouvert à cet effet par la société.

Dans les quinze jours suivant l'expiration du délai prévu à l'alinéa 6 du présent article, le conseil d'administration informera l'actionnaire cédant, par lettre recommandée, des offres d'achat qui lui auront été communiquées par les autres actionnaires.

Pour être opposables à l'actionnaire cédant, la ou les offres d'achat transmises par le conseil d'administration devront porter sur la totalité des titres dont la cession est envisagée.

La cession sera dès lors effective et le prix devra en être réglé dans les dix jours de cette notification. Si dans les soixante jours à compter de la date à laquelle le cédant a informé la société de sa volonté de vendre des titres, celle-ci ne lui a pas communiqué d'offres valables faites par un autre actionnaire, le cédant pourra librement accepter l'offre d'un tiers, la cession devant intervenir aux conditions prévues.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

**Art. 12. Représentation.** La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du titulaire de l'autorisation d'établissement lequel sera mandaté par le conseil d'administration, soit par les signatures conjointes de trois administrateurs et du titulaire de l'autorisation d'établissement mandaté comme dit ci-avant

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. ORY, B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1483. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055132/360.

(160014764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

#### **CDS Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.268.

Les statuts coordonnés au 22/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/01/2016.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2016059497/12.

(160020614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

---